

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

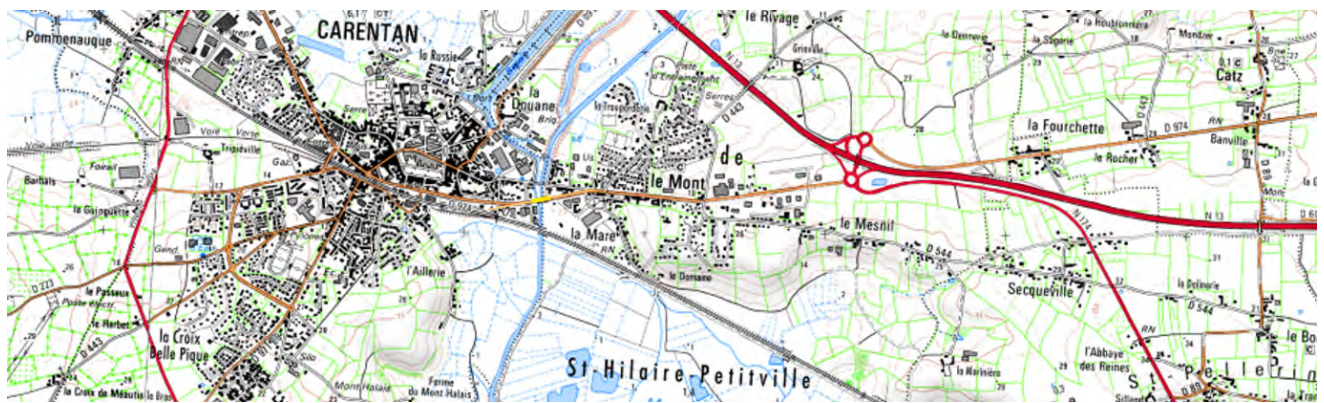
LA TAUTE

Département de la MANCHE (50) / Commune de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE (50500)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Le pont de Saint-Hilaire-Petitville (Confondue avec la LSE)	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Saint-Hilaire-Petitville repérable sur le Scan Littoral. Pont Saint-Hilaire non mentionné ce qui engendre un doute sur le choix du pont (sur 3). Positionnement confirmé grâce à la carte scannée (cf. page 2) et la donnée SIG produite par la DDTM50 (cf. capture d'écran ci-dessous) pour la LSE (confondue avec la LIM pour ce cours d'eau).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



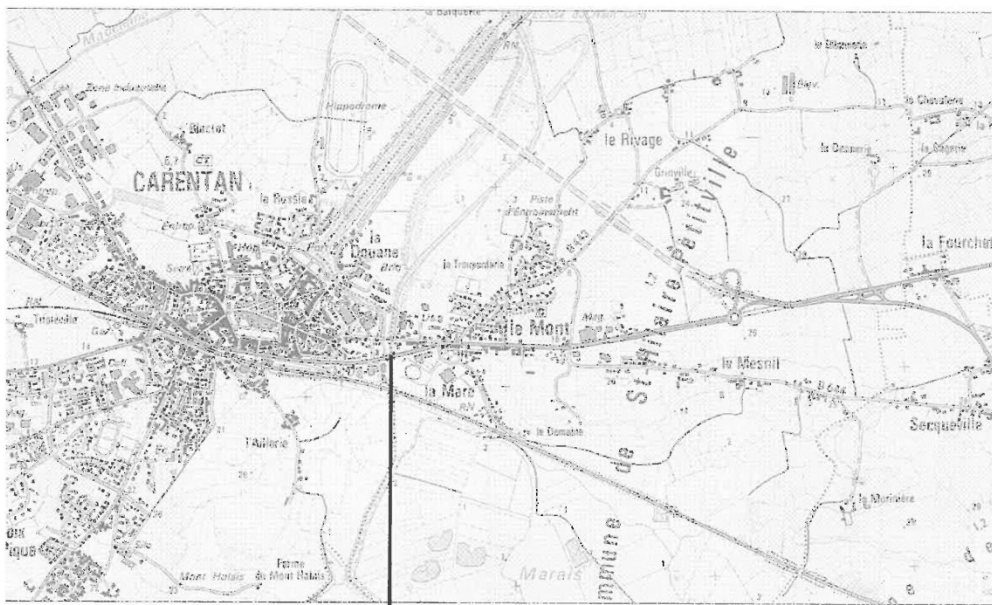
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la Manche (50)

24

TAUTE



LTM
Vire - Aure - Douve - Taute
en Baie des Veys

LSE : Décret du 4 juillet 1853
Portes à flot du pont de St-Hilaire à Carentan

1998

IGN - 1311 est - 1/25 000

Recherche(s) complémentaire(s) :

Sans objet